

Bilan de la commission des juges 2024 :

Réunion de la commission juge du 14 janvier 2025 à 18 h 30 :

Présent : Virginie Lapouge, Evelyne Costa, Gérard Roide, Dominique Lanos, Philippe Morel, Dominique Deshayes

En premier lieu, le secrétaire de la commission des juges tient à remercier personnellement Virginie qui a assuré son remplacement pendant sa longue période de maladie.

Effectifs :

51 juges titulaires et 7 stagiaires qui sont repartis :

En MRC, 28 juges, dont 5 stagiaires

En NS/C 20 juge, dont 1 stagiaire

En M 4 juges (dont un à titre honorifique)

En S 6 juges, dont un jugeur/stagiaire

Nos Titularisations 2024

3 Titularisations en MRC

Lapouge Léa en MRC

Lebon Matthis en MRC

Dubusse Sarah en MRC

1 titularisation en NS :

Dumont Stéphane en NS ponton (récemment novembre 2024)

Nouveaux stagiaires 2024 :

Leclerc Daniel MRC

Marchand Jean-Philippe MRC

Marion Philippe MRC

Plieu-Sevin Patrick (Nov 24) « jugeur » classe S

Olivier Didier (Nov 24) en NS Ponton

Nous avons reçu une demande particulière, après réflexion Hugo AUBREE qui avait souhaité suspendre sa formation de juge MRC a demandé à reprendre sa formation en tant que juge stagiaire (16/12/2024). Sa demande a été formulée par Yvan COSTA. La commission a demandé qu'un courrier lui soit adressé pour lui demander la confirmation de cette demande et les motivations de son souhait. (courrier envoyé le 30/01/25)

Les classes :

Section M

Sur les 18 pilotes licenciés en 2023, 9 ont repris une licence 2024.

Il n'y a pas eu de compétition FFMN en 2024

Commission technique : il n'y a plus que deux représentants en liste sur site fédéral, mais je pense qu'il manque M. Valentin.

Il n'y a plus de DS

Suite à un tri des documents, en 2024, sur le site fédéral, le règlement NAVIGA 2022 (version La version française a été mise dans un onglet nommé « archives 2022 » et remplacée par le règlement NAVIGA 2024 (version anglaise). Le règlement NAVIGA 2016 (obsolète) est toujours présent sur site.

Section MRC

Incident à la Coupe de France en catégorie 15 cm³, il ne sera pas donné de suite à ce fait de course. Après complément d'information, les auteurs de cet incident sont des Espagnols et il semble que la barrière de la langue soit à l'origine de l'altercation qui a suivi avec le corps arbitral. La compétition s'est déroulée sereinement avec quelques problèmes de comptage, mais un nouveau comptage est en cours d'élaboration.

Au Championnat de France, une nouvelle règle a été annoncée imposant une concentration maximale de nitrométhane sous peine de disqualification. Or, un concurrent a été disqualifié, car il ne restait pas suffisamment de carburant dans son bateau à l'issue de la course pour permettre les vérifications imposées par le règlement. Un membre de la commission des juges a soulevé le fait qu'il aurait été souhaitable de faire preuve de plus de pédagogie. Un autre membre de la commission a fait part de l'application du règlement en adéquation avec ce qui a été annoncé au début de la manifestation et que cette règle a également été appliquée au Championnat du Monde en Hongrie.

La section perd des courses de TF, du fait de manque de plans d'eau ou qui n'accepte plus ce genre de course. Suite à de nouvelles réglementations environnementales et/ou de la présence de pêcheurs, nous avons de plus en plus de difficulté à trouver des sites pour la pratique du MRC. Pour 2025 nous n'avons toujours pas de candidat pour l'organisation de la coupe de France.

Section S :

Pour la section S, il y a aussi des soucis pour trouver des plans d'eau, mais également des problèmes de disponibilité de juges en fonction des dates. On constate aussi la baisse du nombre d'adhérents. Il n'y a pas de candidat pour l'organisation du Championnat de France 2025.

La traduction du règlement RR20 est terminée et validée par la majorité de la commission, il sera envoyé à la Fédération pour la mise sur le site. On n'a pas récupéré la nouvelle jauge, mais elle n'a pas changé.

Section NS/C:

Tout va bien.

Pour 2025, le CF se déroulera à Amiens. Il semblerait qu'on rencontre quelques soucis d'hébergement.

Règlement de la commission juge :

Pas de demande de modification du document

Site FFMN :

La mise à jour de la liste des juges est sur le site depuis le 12/12/2024

Formation gestes qui sauvent :

Nous sommes toujours au même stade. En 2024, une formation (test) avait été organisée lors du Championnat de France NS/C à Montaigu, mais malheureusement, le formateur est tombé malade. Tout le nécessaire que ce soit le matériel et la salle avait été prévu.

Au vu des difficultés à organiser ce genre de formation de par les éloignements domiciliaires, ne pourrait-on pas solliciter chaque juge pour qu'il se renseigne s'il n'y a pas de formation organisée dans leur commune. Elle est bien souvent gratuite ou peu onéreuse, mais réservée à ses administrés. En exemple, Evelyne est inscrite sur la liste d'attente 2025 dans sa ville de Nanterre. Cette formation est faite par la protection civile.

Une possibilité est de demander à la croix rouge, de mettre en œuvre ces formations au niveau national, mais il y a un coût relativement onéreux de l'ordre de 75 € par personne.

Une mise à jour du suivi des personnes qui sont en possession de ce niveau de formation sera à faire pour 2025. En particulier pour les nouveaux juges et les stagiaires.

Question diverse :

Les prochaines élections : les candidatures seront à envoyer avant le 08 février 2025

La commission des juges actuelle continue à œuvrer jusqu'à la nomination de la nouvelle équipe. Dans la partie nouvelle élection, la question de la parité semble compliquée par le manque de juges féminines. À l'impossible nul n'est tenu. La rédaction acceptée permet de respecter une parité stricte dans une section, ou, à défaut, une parité globale, selon la liste des candidats. Elle peut être de 1/1 ou de 4/4 (4 hommes, 4 femmes) pour l'ensemble de la commission. C'est effectivement « de préférence ». Il semble de bon sens que le nouveau comité directeur accepte les candidatures masculines en cas d'absence de candidature féminine pour le bon fonctionnement des commissions.

Pour le MRC, il semble que tous les juges n'ont pas reçu le formulaire de candidature. Le secrétaire de la commission juge a fait le nécessaire le 15 janvier 2025, en renvoyant les formulaires à tous les juges MRC.

**La nouvelle équipe se chargera de programmer la prochaine réunion de la commission juge.
Fin de la réunion à 19 h 40**

Le secrétaire de la commission juge